

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
28 février 2019  
n° 7 / 7808<sup>e</sup>  
pages 377 à 424

## CHRONIQUE / Commerce et industrie

Mesures provisoires et secret des affaires  
> Sylvie Pierre-Maurice

390

### ÉDITORIAL

377 À rajeunir de rire!, Yves-Édouard Le Bos

### ACTUALITÉS

- 381 Inexécution du contrat (sanctions): option pour le droit commun des obligations
- 382 Contrat d'architecte (responsabilité): portée d'une clause d'exclusion de solidarité
- 383 Intelligence artificielle: nouvelle résolution du Parlement européen
- 384 Justice des mineurs: pistes parlementaires pour la réforme
- 385 Enfance délinquante (garde à vue): portée de l'inconstitutionnalité de la loi du 5 juillet 1974

### POINT DE VUE

388 Vers un contrôle généralisé de la lésion en droit français?, Cyril Grimaldi

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 400 **Panorama:** Droit du sport, Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)
- 411 **Notes:** Qu'est-ce que l'effacement de la dette d'un débiteur insolvable?,  
note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 10 janv. 2019, Jérôme François
- 415 Location « Airbnb »: les règles du code de la construction et de l'habitation à l'épreuve de la directive « services », note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 15 nov. 2018, Camille Maréchal-Pollaud-Dulian
- 419 Quand la responsabilité civile patouille dans une mare à grenouilles,  
note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 8 nov. 2018, Charlotte Dubois

### ENTRETIEN

424 Caroline Lantero - Promotion sur internet de prestations médicales:  
compétence du juge administratif

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal  
Taux de fibres recyclées: 0 %  
Prot: 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Yves-Édouard Le Bos

377 À rajeunir de rire!

## ACTUALITÉS

380

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Prêt (défaut de mise en garde): indemnisation de la perte d'une chance d'éviter un risque, *Com. 13 févr. 2019*

#### Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (cotisations sociales): activité antérieure au jugement d'ouverture, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 févr. 2019*

Déclaration des créances (contestation): instance au fond en cours à l'ouverture, *Com. 13 févr. 2019*

Déclaration des créances (intérêts): modalités d'admission par le juge-commissaire, *Com. 13 févr. 2019*

381

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Inexécution du contrat (sanctions): option pour le droit commun des obligations, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 févr. 2019*

#### Famille-Personne-Succession

Conjoint survivant (droit viager au logement): manifestation de volonté tacite, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*

Donation-partage (validité): portée de l'acceptation de l'un des enfants, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*

Nationalité (acquisition): enfant bénéficiant d'une adoption plénière par un Français, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*

382

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Contrat d'architecte (responsabilité): portée d'une clause d'exclusion de solidarité, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 févr. 2019*

383

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Intelligence artificielle: nouvelle résolution du Parlement européen

385

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Justice des mineurs: pistes parlementaires pour la réforme

#### Procédure pénale

Détention provisoire (placement): présence de l'avocat choisi par le mis en examen, *Crim. 13 févr. 2019*

Enfance délinquante (garde à vue): portée de l'inconstitutionnalité de la loi du 5 juillet 1974, *Crim. 19 févr. 2019*

385

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (rétention administrative): régularité de la procédure en langue étrangère, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*

Étranger (rétention administrative): portée du procès-verbal de fin de garde à vue, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*

386

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Salarié protégé (licenciement): indemnisation en cas de départ à la retraite, *Soc. 13 févr. 2019*

Comité d'entreprise (réunion extraordinaire): demande par la majorité des membres élus, *Soc. 13 févr. 2019*

Élections professionnelles (mise à disposition): portée de l'ordonnance de 2017, *Soc. 13 févr. 2019*

#### Sécurité sociale

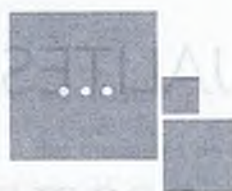
Accident du travail (indemnités journalières): délivrance du certificat médical, *Civ. 2<sup>e</sup>, 14 févr. 2019*

387

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Arbitrage (convention): recours contre les ordonnances du juge d'appui, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 févr. 2019*



## POINT DE VUE

388 Vers un contrôle généralisé de la lésion en droit français?  
par Cyril Grimaldi



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

390 Mesures provisoires et secret des affaires  
par Sylvie Pierre-Maurice

### PANORAMA

400 Droit du sport  
février 2018 - janvier 2019  
par le Centre de droit et d'économie du sport  
(OMIJ-CDES)

### NOTES

411 Qu'est-ce que l'effacement de la dette d'un débiteur  
insolvable?, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 10 janv. 2019  
par Jérôme François

415 Location « Airbnb »: les règles du code de la  
construction et de l'habitation à l'épreuve de la directive  
« services », note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 15 nov. 2018  
par Camille Maréchal-Pollaud-Dulian

419 Quand la responsabilité civile patouille dans une mare  
à grenouilles, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 8 nov. 2018  
par Charlotte Dubois



## ENTRETIEN

424 Caroline Lantero - Promotion sur internet  
de prestations médicales:  
compétence du juge administratif

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre renouvellement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**